

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

DELEGATION DU MAIRE DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL

Le Maire de la Commune de PAVIE 32550 ;

Vu les articles L2122-32, R 2122-27 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le PV d'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026 ;

Vu l'arrêté en date du 27 décembre 2024 fixant la dernière situation de M. ADELBRECHT Roger, attaché, occupant l'emploi permanent de Secrétaire général ;

Vu l'arrêté en date du 26 septembre 2025 fixant la dernière situation de Mme TOLO Candice, née FABARON, adjoint administratif, occupant l'emploi permanent d'adjoint administratif ;

CONSIDERANT que pour un meilleur fonctionnement des services et au regard des nombreux actes d'état civil, il y a lieu de déléguer nos fonctions ;

ARRÊTE

Article 1 :

M. ADELBRECHT Roger, agent titulaire exerçant l'emploi permanent de Secrétaire général, né le 31 juillet 1977, est délégué pour la durée du présent mandat sous notre surveillance et notre responsabilité, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, dans les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 :

A ce titre, M. ADELBRECHT Roger est délégué pour l'ensemble de mes fonctions d'officier de l'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 (célébration des mariages).

Article 3 :

La même délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme TOLO Candice née FABARON agent titulaire exerçant l'emploi permanent d'adjoint administratif chargée de l'état civil.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis au contrôle de légalité et au Procureur près le tribunal judiciaire du ressort de la commune.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à PAVIE, le 14 avril 2026
Le Maire,

Jean-Michel BLAY

